

18 JUIN 2021



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMPTE – RENDU DE LA SÉANCE

HAUTES TERRES COMMUNAUTE

4, rue du faubourg Notre-Dame 15 300 MURAT

**L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Chapelle-Laurent, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.**

**Membres présents :**

ACHALME Didier	DE MAGALHAES Franck	MAJOREL Danièle	RONGIER Jean
AMAT Gilles	DELPIROU Denis	MATHIEU Thierry	ROSSEEL Philippe
ARMANDET Djuwan	FOURNAL Xavier	PENOT Jean-Pierre	SARANT Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	PETELET Nathalie	SOULIER Christophe
BEAUFORT – MICHEL Bernadette	GOMONT Danielle	PONCHET – PASSEMARD Colette	TOUZET Josette
BOUARD André	GRIFFE Alain	PORTENEUVE Michel	TUFFERY Marie-Claire
CEYTRE Georges	JOB Eric	POUDEROUX Gérard	VAN SIMMERTIER Alain
CHABRIER Gilles	JOUBE Robert	REBOUL Jean-Paul	VERNET Roland
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	ROCHE Félix	VIALA Eric
DALLE Thierry	LANDES Jean-François	ROCHE Pierrick	

**Membres absents :**

ANDRIEUX – JANETTA Claire	CRAUSER Magali	MARSAL Michel	TEISSEDRE Claire
BATIFOULIER Vivien	DONIOL Christian	MEISSONNIER Daniel	TRONCHE André
BUCHON Frédérique	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	MENINI Vincent	VERDIER Jean-Louis
CHARBONNIER Marie-Ange	LEBERICHEL Philippe	PAGENEL Bernard	
CHEVALLET Béatrice	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	

**Pouvoirs :**

BUCHON Frédérique à CHAUVEL Lucette
CHARBONNIER Marie-Ange à ARMANDET Djuwan
CRAUSER Magali à CHABRIER Gilles
DONIOL Christian à ROCHE Pierrick
LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle à CHABRIER Gilles
LEBERICHEL Philippe à SARANT Philippe
MEISSONNIER Daniel à FOURNAL Xavier
MENINI Vincent à PETELET Nathalie
PAGENEL Bernard à ACHALME Didier
PRADEL Ghyslaine à PONCHET-PASSEMARD Colette
TEISSEDRE Claire à POUDEROUX Gérard

Arrivée de Franck DE MALGALHAES à 20h30, lors du rapport n°5.

- **Date de convocation : 10 juin 2021**
- **Secrétaire de séance : TUFFERY Marie-Claire**
- **Membres en exercice : 57**
- **Présents : 39**
- **Pouvoirs : 11**
- **Votants : 50**

Monsieur le Président constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h20. Conformément à l'article à L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Marie-Claire TUFFERY a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président sollicite l'avis des élus communautaires sur l'ordre du jour transmis. Le Conseil communautaire valide à l'unanimité l'ordre du jour de la séance. Le Président propose d'ajouter les rapports complémentaires suivants au déroulé de l'ordre du jour de la séance :

1. Convention d'objectifs avec Hautes Terres Tourisme – Avenant n°3 de prolongation de la durée.
2. Motion en faveur de l'inscription de la modernisation de la ligne ferroviaire Neussargues – Saint-Chély d'Apcher au titre du Plan de relance ;
3. Création d'un emploi non permanent de type « apprentissage » ;
4. Révision des tarifs du Club des jeunes – activités jeunesse ;
5. Projet « Micro-Folie » – Réponse à l'appel d'offre de la Préfecture et sollicitation des subventions.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité le rajout des rapports cités ci-dessus à l'ordre du jour de la séance.

## FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

---

### Rapport n°1 - Délibération n°2021CC-108 : Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 08 avril 2021

Rapporteur : Didier ACHALME

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 38  
Pour : 49

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 49  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 08 avril 2021.

### Rapport n°2 - Délibération n°2021CC-109 : Adoption du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire

Rapporteur : Didier ACHALME

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 38  
Pour : 49

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 49  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte-rendu des actes pris par délégation du Conseil communautaire.

### Rapport n°3 - Délibération n°2021CC-110 : Désignation des membres du Conseil communautaire siégeant au Comité Technique

Rapporteur : Didier ACHALME

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 38  
Pour : 49

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 49  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'annulation et le remplacement de la délibération n°2020CC-124 en date du 10 septembre 2020 ;
- **DE DESIGNER** les membres du Conseil communautaire suivants pour siéger au Comité Technique de Hautes Terres Communauté :

MEMBRES TITULAIRES :	MEMBRES SUPPLÉANTS :
- PONCHET PASSEMARD Colette	- ACHALME Didier
- ARMANDET Djuwan	- CHABRIER Gilles
- GOMONT Danielle	- FURNAL Xavier

- **DE DESIGNER** Madame PONCHET PASSEMARD Colette en tant Présidente du Comité Technique au sein de Hautes Terres Communauté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°4 - Délibération n°2021CC-111 : Désignation des membres du Conseil communautaire siégeant au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

Rapporteur : Didier ACHALME

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 38  
Pour : 49

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 49  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'annulation et le remplacement de la délibération n°2020CC-125 en date du 10 septembre 2020 ;
- **DE DESIGNER** les membres du Conseil communautaire suivants pour siéger au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail de Hautes Terres Communauté :

MEMBRES TITULAIRES :	MEMBRES SUPPLÉANTS :
- PONCHET PASSEMARD Colette	- ACHALME Didier
- ARMANDET Djuwan	- CHABRIER Gilles
- GOMONT Danielle	- FURNAL Xavier

- **DE DESIGNER** Madame PONCHET PASSEMARD Colette en tant Présidente du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail au sein de Hautes Terres Communauté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## PÔLE DÉVELOPPEMENT, AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

### Rapport n°5 - Délibération n°2021CC-112 : Présentation du projet de territoire de Hautes Terres Communauté

Rapporteur : Didier ACHALME

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'ACTER** le projet de territoire dans sa version initiale comme base de travail de concertation à organiser ;

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°6 - Délibération n°2021CC-113 : Signature du CRTE

Rapporteur : Djuwan ARMANDET

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **DE VALIDER** le principe de signature d'un CRTE entre l'Etat et Hautes Terres Communauté ;
- **DE TRANSMETTRE** la liste des projets 2021-2026 du territoire ci-annexée à la délibération ;
- **DE COMPLETER** le CRTE avec les éléments manquants d'ici juin 2022 (état des lieux écologiques, actions, gouvernance, concertation, évaluation – définition d'indicateurs, approbation de l'intégration de l'ensemble du/des CTE par la gouvernance du CTE...) ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer ce CRTE la convention principale et la convention annuelle 2021, ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **DE CONVENIR** du transfert des actions territorialisées à Hautes Terres Communauté du CTE de l'Est Cantal vers le CRTE de Hautes Terres Communauté suite à un travail avec les différents partenaires ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°7 - Délibération n°2021CC-114 : Révision des tarifs du Fablab communautaire

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **DE FIXER** les tarifs des prestations du Fablab communautaire comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et d'annuler les tarifs actuellement en vigueur :

PRESTATION	MONTANT
<b>Tarifs d'adhésion annuelle</b>	
Tarifs Réduits (-18 ans / Étudiants / Demandeurs d'emplois)	25€
Particuliers	50€
Associations	100 €
Professionnels	Coworker = 100€ Non Coworker = 150€
Groupes Scolaires	HTC = Gratuit Hors HTC = 100€
Public occasionnel / tourisme	Adhésion ponctuelle de 5€.
Toute adhésion comprend :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 « Cocottes » offertes avec adhésion annuel (hors groupe scolaire)</li> <li>• 1 atelier formation au choix offert au Primo-adhérent</li> </ul>	
<b>Tarifs d'utilisation des machines (Hors matériaux)</b>	
Imprimante 3D	1€ / heure
Découpeuse vinyle	1€ / heure

Découpeuse Laser	0.5€ / minute
Fraiseuse CNC	5€ / 30 minutes
Thermoformeuse	1€ / minute
Prestations	
Pass-machines	Tarif normal : 25€ Tarif réduit : 20€
Ateliers Thématiques (workshop)	15€ + matériaux
Fabrications sur mesures	35€ / heure + Utilisations machines
Formations / Ateliers (privé / scolaire...)	25€ / heure
Accompagnement personnalisé (R&D)	20€ / heure (-50% si Open-source)
Privatisation de la salle de formation	50€ / demi-journée

- **D'APPROUVER** la mise en place à titre expérimental d'une monnaie interne au Fablab, « la cocotte » avec la valeur suivante : 1 € = 1 cocotte ;
- **DE FACTURER** à prix coûtant les matériaux utilisés dans le cadre des activités du Fablab ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°8 - Délibération n°2021CC-115 : Attribution d'aide aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente – Madame Béatrice CHALMETON – Hôtel des voyageurs

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une aide, d'un montant de 4 500 € à Madame Béatrice CHALMETON, pour les travaux nécessaires à la rénovation de la salle de restaurant de l'Hôtel des Voyageurs à Neussargues en Pinatelle, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif d'aides aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :
  - Dépenses éligibles : 45 000 €
  - Aides Publiques :
    - Région – 20 % : 9 000 €
    - Hautes Terres Communauté – 10 % : 4 500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de ces aides ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à verser ces aides sur présentation des pièces justificatives ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mandater le paiement au compte 20442 Subventions d'équipement en nature – Personnes de droit privé ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## Rapport n°9 - Délibération n°2021CC-116 : Attribution d'aide aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente – Messieurs Nicolas VIDAL et Valentin ANOUILH – Bike Home

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une aide, d'un montant de 2 200 € à Messieurs Nicolas VIDAL et Valentin ANOUILH, pour les travaux d'aménagement d'un local commercial pour l'entreprise Bike Home à Murat, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif d'aides aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :
  - Dépenses éligibles : 22 000 €
  - Aides Publiques :
    - Région – 20 % : 4 400 €
    - Hautes Terres Communauté – 10 % : 2 200 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de ces aides ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à verser ces aides sur présentation des pièces justificatives ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mandater le paiement au compte 20442 Subventions d'équipement en nature – Personnes de droit privé ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## Rapport n°10 - Délibération n°2021CC-117 : Attribution d'aide aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente – Monsieur et Madame HAJFANI – Hostellerie du Cantal

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une aide, d'un montant de 5 000 € à Monsieur et Madame HAJFANI, pour les investissements de rénovation et de diversification de l'activité de l'Hostellerie du Cantal à Murat, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif d'aides aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :
  - Dépenses totales : 69 028 €
  - Dépenses éligibles : 50 000 €
  - Aides Publiques :
    - Région – 20 % : 10 000 €
    - Hautes Terres Communauté – 10 % : 5 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de ces aides ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à verser ces aides sur présentation des pièces justificatives ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mandater le paiement au compte 20442 Subventions d'équipement en nature – Personnes de droit privé ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## Rapport n°11 - Délibération n°2021CC-118 : Attribution d'aide aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente – Monsieur COURAUD – SAS Pompes Funèbres NILLIA

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une aide, d'un montant 1 060 € à Monsieur Xavier COURAUD, pour les travaux nécessaires à la rénovation du local commercial de la SAS Pompes Funèbres NILLIA à Massiac, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif d'aides aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :
  - Dépenses éligibles : 10 600 €
  - Aides Publiques :
    - Région – 20 % : 2 120 €
    - Hautes Terres Communauté – 10 % : 1 060 €
    - Commune de Massiac – 10 % : 1 060 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de ces aides ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à verser ces aides sur présentation des pièces justificatives ;
- **D'AUTORISER** le cas échéant Monsieur le Président à appeler le cofinancement de la commune de 10% correspondant à la part de subvention communale ;
- **D'IMPUTER** au compte 13141 Communes membres du GFP le cofinancement de la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mandater le paiement des parts communales et intercommunales au compte 20442 Subventions d'équipement en nature – Personnes de droit privé ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## Rapport n°12 - Délibération n°2021CC-119 : Marché public de travaux pour la création d'un immobilier d'entreprises à Massiac – Avenant au lot n°11

Rapporteur : Michel PORTENEUVE

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les modifications suivantes pour le lot n°11 dans le cadre des travaux pour la création d'un immobilier d'entreprises à Massiac :

Entreprise	Lot	Motif	Montant marché actuel (HT)	Montant avenant (HT)	Nouveau montant marché (HT)
SARL VILLARET	N°11 – Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire	Rajout d'un robinet de puisage en toiture	27 396,40 €	546,15 €	27 942,55 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2021 ;



- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°13 - Délibération n°2021CC-120 : Tarifs 2022 de la taxe de séjour

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'ASSUJETIR** tous les hébergements proposant des nuitées marchandes sur le territoire de Hautes Terres Communauté à la taxe de séjour au réel :
- 1° Palaces ;
  - 2° Hôtels de tourisme ;
  - 3° Résidences de tourisme ;
  - 4° Meublés de tourisme ;
  - 5° Villages de vacances ;
  - 6° Chambres d'hôtes ;
  - 7° Emplacements dans les aires de camping-car et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h ;
  - 8° Terrains de camping et de caravanage ainsi que tout terrain d'hébergement de plein air ;
  - 9° Ports de plaisance ;
  - 10° Hébergements en attente de classement et hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées au 1° à 9° de l'article R.2333-44 du CGCT ;
- **DE PRECISER QUE** la taxe de séjour est perçue au titre des personnes hébergées à titre onéreux et qui ne sont pas domiciliées dans la commune. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés. Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la catégorie d'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour ;
- **DE DECIDER** de percevoir la taxe de séjour du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre inclus ;
- **DE DECIDER** des périodes de reversement suivantes :
- Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars : reversement avant le 15 avril
  - Pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 août : reversement avant le 15 septembre
  - Pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre : reversement avant le 15 janvier N+1 ;
- **DE FIXER** Les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Catégories d'hébergement	Tarif communautaire	Tarif global à appliquer intégrant la TAD
Palaces	2.50€	2.75€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2 €	2.20€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.20€	1.32€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.90€	0.99€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles	0.80€	0.88€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.75€	0.83€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires	0.60€	0.66€

de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.		
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, terrains de camping non classés, ports de plaisance	0.20€	0.22€
Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnés ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxe.		
La taxe additionnelle départementale de 10% s'ajoute au tarif communautaire.		

- **D'ADOPTER** le taux de 5% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement non listés dans le tableau ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable public du centre des finances Publiques de Murat-Allanche.

### Rapport n°14 - Délibération n°2021CC-121 : Réactivation du tronçon du Tour des Vaches Rouges entre Molèdes, Vèze et Peyrusse

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **DE REMETTRE EN SERVICE** le tronçon du Tour des Vaches Rouges entre Molèdes, Vèze et Peyrusse ;
- **DE MAINTENIR** l'option directe entre Laurie et Peyrusse par le Bru, commune de Charmensac ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport complémentaire n°1 - Délibération n°2021CC-122 : Convention d'objectifs avec Hautes Terres Tourisme – Avenant n°3 de prolongation de la durée

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la prolongation de la durée de la convention d'objectifs conclue en 2017 avec Hautes Terres Tourisme ;
- **DE FIXER** une durée supplémentaire de neuf mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## Rapport n°15 - Délibération n°2021CC-123 : NATURA 2000 – Portage du site « Vallées et gîtes de la Sianne et du Bas Alagnon »

Rapporteur : Pierrick ROCHE

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **DE SOUTENIR** la candidature du SIGAL au portage du site Natura 2000 FR8301067 « Vallées et Gîtes de la Sianne et du Bas Alagnon » ;
- **DE TRANSMETTRE** cette délibération aux 11 communes de Hautes Terres Communauté siégeant au comité de pilotage du site ;
- **DE TRANSMETTRE** cette délibération aux services de l'Etat concernés cette présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## PÔLE SERVICES À LA POPULATION

---

## Rapport n°16 - Délibération n°2021CC-124 : Projet de service public de la performance énergétique de l'habitat à l'échelle départementale

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la structuration d'un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat à l'échelle du département du Cantal, telle qu'exposé ci-dessus ;
- **DE DONNER** mandat au Département du Cantal pour porter la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et percevoir l'intégralité des fonds SARE et Région pour le compte des EPCI cantaliens, et donc de Hautes Terres Communauté ;
- **D'APPROUVER** la mise en œuvre du SPPEH à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 si sa candidature est retenue à l'AMI régional ;
- **DE PARTICIPER** au financement du SPPEH Cantal à compter de l'année 2022, à hauteur de 50% du reste à charge des collectivités (Département et EPCI), cette somme étant répartie entre tous les EPCI au prorata du nombre d'habitants ;
- **DE PRÉVOIR** d'inscrire au budget principal 2022 et 2023 de Hautes Terres Communauté les dépenses correspondantes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents afférents à la mise en œuvre opérationnelle du SPPEH départemental ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## Rapport n°17 - Délibération n°2021CC-125 : Étude habitat : validation du plan de financement définitif et sollicitation des subventions

Rapporteur : Danielle GOMONT

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le plan de financement définitif suivant en vue de financer l'étude habitat :

DEPENSES		RECETTES		
Etude habitat	33 250 €	ANAH	16 625 €	50 %
		LEADER	9 975 €	30 %
		Autofinancement	6 650 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>33 250 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 250 €</b>	<b>100 %</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention à hauteur de :
- 16 625 € auprès de l'ANAH ;
  - 9 975 € auprès du SYTEC au titre du Programme LEADER ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## Rapport n°18 - Délibération n°2021CC-126 : Marché public de travaux pour la création d'une Maison des services et du tourisme à Allanche – Avenants aux lots n°4, 5, 7, 8 et 9

Rapporteur : Michel PORTENEUVE

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les modifications proposées ci-dessous pour les lots n°4, n°5, n°7, n°8 et n°9 dans le cadre des travaux pour la création d'une maison des services et du tourisme à Allanche :

Entreprise	Lot	Motif	Montant marché actuel (HT)	Montant avenant (HT)	Nouveau montant marché (HT)
SAS NAILLER	N°4 – Couverture – zinguerie	Habillage zinc du débord de toit	195 913,05 €	2 199,50 €	198 112,55 €
SAS DELPON	N°7 – Cloisons – isolation - peinture	Enduit de débullage, toile de verre supplémentaire	170 609,17 €	961,80 €	171 571,97 €
SAS BRUNHES JAMMES	N°8 – Carrelage - Faïence	Carrelage ragréage isolant supplémentaire et remplacement carrelage 20/20 par 31/31	26 482,96 €	3 957,86 €	30 440,82 €
EURL ROLLIER	N°9 – Revêtements de sols PVC	Remplacement type de sols souples	21 802,57 €	- 4 680,34 €	17 122,23 €
SARL ENTREPRISE VEYROND	N°5 -Menuiseries extérieures bois	Avenant de substitution avec la SAS JARRIGE			

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2021 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°19 - Délibération n°2021CC-127 : Marché public de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison des services à Massiac – Avenants aux lots n°2, 3, 8 et 13

Rapporteur : Michel PORTENEUVE

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les modifications proposées ci-dessous pour les lots n°2, n°3, n°8 et n°13 dans le cadre des travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison des services à Massiac :

Entreprise	Lot	Motif	Montant marché actuel (HT)	Montant avenant (HT)	Nouveau montant marché (HT)
SARL SALESSE	N° 2 - démolitions – gros œuvre	Drainage, regard, raccordement EP	305 752,70 €	650 €	306 402,70 €
SARL FACADE PLUS	N°3 - ravalement	Sablage des murs en préparation du rejointoiement	47 273 €	1 352 €	48 625 €
SAS DELPON	N°8 – cloisons sèches - isolation	Réalisation d'un chien-assis	124 035,95 €	500 €	124 535,95 €
SARL VILLARET	N°13 - Chauffage - plomberie - sanitaire - ventilation	Pompe de relevage fosse ascenseur	87 908,27 €	1 178,16 €	89 086,43 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2021 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°20 - Délibération n°2021CC-128 : Création de la Maison de services de Massiac – Réhabilitation d'un bâtiment existant : actualisation du plan de financement et sollicitation de la subvention LEADER

Rapporteur : Djuwan ARMANDET

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le plan de financement définitif suivant en vue de financer la création de la Maison des services de Massiac :

DÉPENSES EN HT		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	Dépenses éligibles
Maîtrise d'œuvre	98 100 €	ÉTAT (DSIL 2017)	85 000 €	500 000 €
Travaux	1 304 314,66 €	ÉTAT (DSIL 2018)	119 000 €	700 000 €
		ÉTAT (DSIL 2019)	59 550 €	119 100 €
		CD 15 (CCD)	371 510 €	1 238 367 €
		RÉGION (CAR)	244 500 €	1 200 000 €
		LEADER	118 882,93 €	624 928,39 €
		Autofinancement	403 971,72€	
<b>TOTAL</b>	<b>1 402 414,66 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 402 414,66 €</b>	

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention à hauteur de 118 882,93 € auprès du SYTEC au titre du Programme LEADER ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2021.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°21 - Délibération n°2021CC-129 : Convention de coopération en matière de Mobilité avec la Région

Rapporteur : Éric VIALA

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le projet de convention de coopération en matière de mobilité à intervenir entre la Région et Hautes Terres Communauté telle que proposé en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à ce conventionnement ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°22 - Délibération n°2021CC-130 : Révision du montant de la participation financière des familles pour les navettes de la section sportive du Collège d'Allanche

Rapporteur : Éric VIALA

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la fixation de ce même tarif de 150 € par année scolaire et par enfant, à compter de l'année scolaire 2021-2022, aux familles des élèves transportés par la navette au départ de la commune de Laveissière et à destination du Collège d'Allanche ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires ;
- **DE PRENDRE EN COMPTE** les recettes et les intégrer dans le budget en cours ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## Rapport complémentaire n°2 - Délibération n°2021CC-131 : Motion en faveur de l'inscription de la modernisation de la ligne ferroviaire Neussargues – Saint-Chély d'Apcher au titre du Plan de relance

Rapporteur : Didier ACHALME

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **DE DEMANDER** à l'État et à SNCF Réseau de s'engager en faveur d'une modernisation de la ligne ferroviaire Neussargues – Saint-Chély d'Apcher dans le cadre du plan de relance présenté le 3 septembre 2020 en Conseil des Ministres ;
- **DE DEMANDER** à l'Etat et à SNCF Réseau d'engager ces travaux dans les tous prochains mois conformément aux objectifs du Plan de Relance ;
- **DE PROPOSER** aux conseils municipaux des communes membres de Hautes Terres Communauté d'adopter une motion de soutien à cette demande afin de :
  - Conserver la circulation des trains tant de personnes (notamment des élèves des établissements d'enseignement) que de marchandises ;
  - Conforter l'activité industrielle du secteur et en particulier du site d'ArcelorMittal à Saint-Chély d'Apcher dont de nombreux salariés vivent sur le territoire communautaire ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## Rapport n°23 - Délibération n°2021CC-132 : Réponse à l'appel à projets « Fonds de Développement de l'Inclusion au service de la relance inclusive et de la croissance de l'IAE 2021 »

Rapporteur : Didier ACHALME

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre d'une étude d'opportunité et de faisabilité évaluant l'extension ou non du chantier d'insertion actuel ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement proposé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à répondre à l'appel à projet « Fonds de Développement de l'Inclusion au service de la relance inclusive et de la croissance de l'IAE 2021 » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## Rapport n°24 - Délibération n°2021CC-133 : Réponse à l'appel à projets "Éducation – Santé – Environnement"

Rapporteur : Colette PONCHET-PASSEMARD

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre des actions présentées ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement proposé ci-dessus ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à répondre à l'appel à projet « Education – Santé – Environnement » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## RESSOURCES HUMAINES

---

### Rapport n°25 - Délibération n°2021CC-134 : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Rapporteur : Colette PONCHET-PASSEMARD

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'INSTAURER** le RIFSEEP dans les conditions définies ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- **DE FIXER** le montant individuel du CI à attribuer en 2021 dans la limite de 500 euros ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'ABROGER** les délibérations antérieures relatives aux régimes indemnitaires ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°26 - Délibération n°2021CC-135 : Mise en place de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves

Rapporteur : Colette PONCHET-PASSEMARD

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'instauration de cette indemnité pour le cadre concerné ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder aux attributions individuelles ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°27 - Délibération n°2021CC-136 : Création d'un emploi « chargé de projet environnement – déchets »

Rapporteur : Colette PONCHET-PASSEMARD

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **DE CREER** un poste contractuel dans les conditions définies ci-dessus ;
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence ;



- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder au recrutement ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°28 - Délibération n°2021CC-137 : Création d'un emploi « responsable des marchés publics »

Rapporteur : Colette PONCHET-PASSEMARD

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **DE CREER** un poste contractuel dans les conditions définies ci-dessus ;
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder au recrutement ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°29 - Délibération n°2021CC-138 : Création d'un emploi « coordonnateur randonnée »

Rapporteur : Colette PONCHET-PASSEMARD

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **DE CREER** un poste contractuel dans les conditions définies ci-dessus ;
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder au recrutement ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°30 - Délibération n°2021CC-139 : Création d'un emploi « accueil »

Rapporteur : Colette PONCHET-PASSEMARD

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **DE CREER** un poste contractuel dans les conditions définies ci-dessus ;
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder au recrutement ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

**Rapport n°31 - Délibération n°2021CC-140 : Création d'un poste de Conseiller numérique et signature de la convention avec l'ANCT**Rapporteur : Colette PONCHET-PASSEMARD**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**Présents : 39  
Pour : 50Procurations : 11  
Abstention : 0Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la création du poste non permanent de conseiller numérique sur la base du contrat de projet avec les conditions proposées ci-dessus, à savoir temps complet sur 24 mois avec une rémunération basée sur les indices compris entre 354 et 558 ;
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget ;
- **D'AUTORISER** le recrutement et la signature du contrat de travail afférent ;
- **D'APPROUVER** le contenu de la convention de partenariat à signer avec l'Etat jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** la signature de cette convention ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

**Rapport complémentaire n°3 - Délibération n°2021CC-155 : Création d'un emploi non permanent de type « apprentissage »**Rapporteur : Colette PONCHET-PASSEMARD**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**Présents : 39  
Pour : 50Procurations : 11  
Abstention : 0Votants : 50  
Contre : 0

- **DE DECIDER** de recourir au contrat d'apprentissage ;
- **DE DECIDER** de conclure pour 2021 et 2022, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Communication	1	BTS ou Master ou Bachelor	24 mois

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier, et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de formation ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

**COMMUNICATION****Rapport n°32 - Délibération n°2021CC-141 : Mise à disposition des gobelets réutilisables et lavables aux communes et à des associations du territoire**Rapporteur : Gilles CHABRIER**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**Présents : 39  
Pour : 50Procurations : 11  
Abstention : 0Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les modalités de mise à disposition des gobelets entre les communes et les associations pour cette première édition ;
- **D'APPROUVER** le kit « Ecocup » proposé en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de mettre à disposition les gobelets à toutes les communes de Hautes Terres Communauté et aux associations du territoire répondant aux critères ci-dessus ;
- **DE PRECISER** que la mise en place de la consigne sur les gobelets mis à disposition par Hautes Terres Communauté permettra de reconstituer le stock et faire de nouvelles mises à disposition à de nouvelles associations ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## PÔLE SERVICES TECHNIQUES

---

### Rapport n°33 - Délibération n°2021CC-142 : Signature d'une convention de partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour la mise à disposition de divers marchés

Rapporteur : Philippe ROSSEEL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP comme ci-joint annexée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°34 - Délibération n°2021CC-143 : Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Murat

Rapporteur : Michel PORTENEUVE

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'aménagement du 4<sup>ème</sup> étage de la Mairie de Murat comme ci-joint annexée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à l'opération de travaux ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°35 - Délibération n°2021CC-144 : Attribution du marché public sous forme de groupement de commandes pour la fourniture, l'installation et la maintenance de défibrillateurs

Rapporteur : Michel PORTENEUVE

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'ATTRIBUER** le marché public de type accord-cadre pour la fourniture, l'installation et la maintenance de défibrillateurs à la société SAS D-SECURITE GROUPE située 3 Rue Armand Peugeot - 69740 Genas pour un montant du détail quantitatif estimatif de 51 655,40 € HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 ;
- **DE TRANSMETTRE** les pièces contractuelles du présent marché aux communes membres du groupement afin qu'elles puissent émettre les bons de commande ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## FINANCES

### Rapport n°36 - Délibération n°2021CC-145 : Redevance spéciale d'enlèvement des ordures – exonération partielle en raison de la crise sanitaire de la Covid-19

Rapporteur : Philippe ROSSEEL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les exonérations de redevance spéciale au titre de l'année 2021 les établissements indiqués ci-dessus aux conditions fixées ci-dessus ;
- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°37 - Délibération n°2021CC-146 : Budget déchets ménagers : créances éteintes

Rapporteur : Xavier FURNAL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les créances éteintes des exercices 2019 et 2020 suivantes :

Motif	Objet	Exercice	Références pièces	Montant
Annonce BODACC Jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif du 06/04/2021	Redevance spéciale	2019	Titre 124	75.00 €
	Redevance spéciale	2020	Titre 144	75.00 €
<b>TOTAL</b>				<b>150.00 €</b>

- **DE PRECISER QUE** les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif déchets ménagers 2021 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents nécessaires ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable public du centre des finances Publiques de Murat-Allanche.

**Rapport n°38 - Délibération n°2021CC-147 : Budget principal : décision modificative n°1**

Rapporteur : Xavier FURNAL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**Présents : 39  
Pour : 50Procurations : 11  
Abstention : 0Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la décision modificative suivante sur le budget principal 2021 :

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6745	Subventions aux personnes de droit privé	-11 887,00 €			
<b>TOTAL CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>-11 887,00 €</b>	<b>TOTAL CHAPITRE</b>		<b>0,00 €</b>
021	Virement à la section d'investissement	11 887,00 €			
<b>TOTAL CHAPITRE 021 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>11 887,00 €</b>	<b>TOTAL CHAPITRE</b>		<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
204121 - Op 192	Régions - Biens mobiliers, matériel et études opération n°192 aides aux entreprises	11 887,00 €	023	Virement de la section de fonctionnement	11 887,00 €
<b>TOTAL OPERATION 192 AIDES AUX ENTREPRISES</b>		<b>11 887,00 €</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 023 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 887,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>11 887,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>11 887,00 €</b>

- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour procéder aux ajustements indiqués ci-dessus ;
- **DE PRENDRE EN COMPTE** ces ajustements dans le budget de l'année en cours ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable public du centre des finances Publiques de Murat-Allanche.

**Rapport n°39 - Délibération n°2021CC-148 : Budget principal : décision modificative n°2**

Rapporteur : Xavier FURNAL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**Présents : 39  
Pour : 50Procurations : 11  
Abstention : 0Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la décision modificative suivante sur le budget principal 2021 :

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
021	Virement à la section d'investissement	13 100.00 €	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	13 100.00 €

<b>TOTAL CHAPITRE 021 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>13 100,00 €</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 77 RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>13 100,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>13 100,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>13 100,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
4581171	CHAUFFERIE BOIS DE CONDAT	13 100,00 €	023	Virement de la section de fonctionnement	13 100,00 €
<b>TOTAL OPERATION 4581171 CHAUFFERIE BOIS DE CONDAT</b>		<b>13 100,00 €</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 023 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>13 100,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>13 100,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>13 100,00 €</b>

- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour procéder aux ajustements indiqués ci-dessus ;
- **DE PRENDRE EN COMPTE** ces ajustements dans le budget de l'année en cours ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable public du centre des finances Publiques de Murat-Allanche.

## PÔLE ENFANCE JEUNESSE CULTURE

### Rapport n°40 - Délibération n°2021CC-149 : École de musique intercommunale : tarifs des prestations de l'orchestre aux communes et établissements scolaires

Rapporteur : Éric JOB

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **DE FIXER** les tarifs d'intervention de l'école de musique intercommunale en milieu scolaire comme suit : 1 500 € par établissement scolaire et par année scolaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes concernées et les avenants éventuels ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable public du centre des finances Publiques de Murat-Allanche.

### Rapport n°41 - Délibération n°2021CC-150 : Approbation du nouveau règlement intérieur de la médiathèque intercommunale

Rapporteur : Éric JOB

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur de la Médiathèque intercommunale et son annexe, comme joint à la présente délibération ;
- **DE COMMUNIQUER** ce règlement aux usagers et aux agents de la Médiathèque intercommunale ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

**Rapport n°42 - Délibération n°2021CC-151 : Mise en place d'une politique de désherbage du fonds de la médiathèque intercommunale**Rapporteur : Éric JOB**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**Présents : 39  
Pour : 50Procurations : 11  
Abstention : 0Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la politique de « désherbage » pour la Médiathèque intercommunale selon les critères proposés ;
- **D'APPROUVER** le fait que les documents faisant l'objet de la politique de « désherbage » seront traités, selon leur état, suivant les possibilités proposées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à valider la liste des documents faisant l'objet du programme de désherbage, proposée par l'agent gestionnaire de la Médiathèque intercommunale.

**Rapport n°43 - Délibération n°2021CC-152 : Désignation du représentant de Hautes Terres Communauté pour le renouvellement des licences 2 et 3 d'entrepreneur de spectacles vivants**Rapporteur : Éric JOB**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**Présents : 39  
Pour : 50Procurations : 11  
Abstention : 0Votants : 50  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le renouvellement des licences 2 et 3 d'entrepreneur de spectacles vivants pour une durée de 5 ans et la désignation d'un nouveau représentant ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur le Président en tant que nouveau représentant de Hautes Terres Communauté pour le renouvellement des licences 2 et 3 d'entrepreneur de spectacles vivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à fournir et à valider tous les documents nécessaires au renouvellement des licences 2 et 3 d'entrepreneur de spectacles vivants ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

**Rapport complémentaire n°4 - Délibération n°2021CC-153 : Révision des tarifs du Club des jeunes – Activités jeunesse**Rapporteur : Éric JOB**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**Présents : 39  
Pour : 50Procurations : 11  
Abstention : 0Votants : 50  
Contre : 0

- **DE FIXER** les tarifs des prestations du service jeunesse comme suit :

Tarifs d'adhésion annuelle (octobre à septembre)			
Tranche	Quotient familial	% part adhésion	Tarif adhésion annuelle
Tranche 1	< à 426 €	50%	10.00 €
Tranche 2	De 427 à 517 €	62.5%	12.50 €
Tranche 3	De 418 à 659 €	75%	15.00 €
Tranche 4	De 660 à 869 €	87.5%	17.50 €
Tranche 5	De 870 à 1 044 €	100 %	20.00 €
Tranche 6	De 1 045 à 1 396 €	112.5%	22.5 €
Tranche 7	De 1 397 à 1 832 €	125%	25.00 €

<b>Tranche 8</b>	<b>De 1 833 à 2 201 €</b>	137.5%	27.50 €
<b>Tranche 9</b>	<b>≥ 2 202 €</b>	150 €	30.00 €

<b>Tarif des activités</b>	
Tarif A	5 €
Tarif B	10 €
Tarif C	15 €
Tarif D	20 €

- **DE PRECISER** que pour l'été 2021 afin de redynamiser le service, les frais d'adhésion ne prendront en compte que les frais d'assurances (4,20 € à régler directement à la FAL du Cantal) ;
- **D'APPROUVER** que pour les résidents hors territoire de Hautes Terres Communauté, un tarif de 30 € sera demandé par adhésion ;
- **D'APPROUVER** que le montant correspondant à l'adhésion annuelle pour 2021, sera appelé à compter de la rentrée 2021
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable Public du centre des finances Publiques de Murat-Allanche.

### Rapport complémentaire n°5 - Délibération n°2021CC-154 : Projet « Micro-Folie » – Réponse à l'appel d'offre de la Préfecture et sollicitation des subventions

Rapporteur : Éric JOB

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 50  
Contre : 0

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à répondre à l'appel à projet lancé par la Préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes pour le déploiement d'une « Micro-Folie » sur le territoire ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES (HT)</b>		<b>RECETTES</b>	
Équipements numériques Micro-Folie	21 821.20 €	Préfecture de Région	18 137,98 €
		DETR 2021	5 455,30 €
Mobilier Micro-Folies	7 670.40 €	Autofinancement	5 898.32 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 491.60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 491.60 €</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention à hauteur de 18 137,98 € auprès du Préfet de la Région Auvergne – Rhône-Alpes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à poursuivre le travail engagé pour la mise en place d'une « Micro-Folie » sur Hautes Terres Communauté et d'étudier toute demande de partenariat relative à ce dispositif, avec les communes du territoire ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.



*Le Président informe l'assemblée que le prochain Conseil communautaire aura lieu le lundi 12 juillet 2021 à Marcenat.*

L'ordre du jour étant terminé, le Président clos la séance à 23h00.

**L'intégralité des délibérations peut être consultée au siège de la communauté de communes, aux horaires d'ouverture.**

**Vu pour être affiché le 25 juin 2021 conformément aux prescriptions des articles L.2121.25 du Code général des collectivités territoriales.**

Le Président de Hautes Terres Communauté,



Didier ACHALME